



ACAT SUISSE SCHWEIZ SVIZZERA

Action des chrétiens pour un monde sans torture ni peine de mort

Aktion der Christen für eine Welt frei von Folter und Todesstrafe

Azione dei cristiani per un mondo senza tortura né pena di morte

Appel urgent mai 2023

Cambodge – Assignation à résidence pour des motifs politiques

Avec sa condamnation arbitraire à 27 ans de détention à domicile, Kem Sokha, militant des droits humains et leader de l'opposition cambodgienne, est politiquement paralysé. En dépit de toutes les protestations internationales, le dirigeant à long terme Hun Sen veut s'assurer la victoire aux élections de juillet 2023 en faisant condamner et emprisonner les opposants politiques.

Le 3 mars 2023, un tribunal cambodgien condamnait le chef de l'opposition **Kem Sokha** à 27 ans d'assignation à résidence pour une affaire de trahison. But de cette condamnation : compromettre l'avenir politique du cofondateur du Parti du Salut National du Cambodge (PSNC), parti d'opposition aujourd'hui dissous, avant l'élection générale de juillet 2023.

Au terme d'un procès qui a duré 3 ans, un juge de la Cour municipale de Phnom Penh a estimé que la campagne électorale de Kem Sokha et ses activités au sein de la société civile visaient à encourager une « révolution de couleur ». Après le verdict, Kem Sokha, qui a toujours contesté les accusations à son encontre, a été assigné à résidence. Désormais, il lui est interdit de rencontrer quiconque, à l'exception des membres de sa famille. S'il dispose d'un mois pour faire appel de la condamnation, on lui a retiré indéfiniment le droit de vote et celui de se présenter à des fonctions politiques.

Plusieurs experts et rapporteurs spéciaux des Nations unies, ainsi que des diplomates de différents pays, ont critiqué le verdict. Ils dénoncent un procès inéquitable contre Kem Sokha et appellent le gouvernement à « garantir le respect de ses droits fondamentaux ».

Accusé d'avoir voulu renverser le gouvernement du premier ministre Hun Sen, au pouvoir depuis 1985, Kem Sokha, 69 ans, a été arrêté en septembre 2017 lors d'une opération impliquant des centaines d'agents de sécurité. Hun Sen, le plus ancien dirigeant d'Asie, utilise les tribunaux pour faire taire les opposants. Il incarcère militants et défenseurs des droits humains, engendrant ainsi un recul des libertés démocratiques. Ainsi, selon Amnesty International, « 39 membres de l'opposition politique croupissent actuellement dans les geôles cambodgiennes après avoir été arrêtés de manière arbitraire », situation occasionnant un « éprouvant calvaire physique et psychologique ».

Aux élections de 2013, le PSNC, parti de Kem Sokha, avait remporté 55 sièges sur 123, avant sa dissolution quatre ans plus tard par la Cour suprême. Au scrutin de 2018, le parti de Hun Sen avait raflé l'intégralité des sièges au Parlement. Mais cette victoire fut vivement contestée. Reste qu'en l'absence de contradicteurs de poids, l'ex combattant khmer rouge Hun Sen, qui s'est propulsé à la tête du pays durant l'occupation vietnamienne, marcherait vers une victoire écrasante aux législatives du 23 juillet.

Dans la lettre d'intervention, le Premier ministre du Cambodge est prié d'annuler la condamnation de Kem Sokha et d'ordonner sa libération immédiate. Il lui est également demandé de veiller à ce que les défenseurs des droits humains puissent exercer leurs activités librement, ce qui signifie pour les autorités de s'abstenir de toute forme de harcèlement, y compris judiciaire, et de respecter le droit d'association.

Sources : Haut-commissariat aux droits humains des Nations unies, Amnesty International, Aljazeera, France Diplomatie, site d'information du gouvernement cambodgien

Lettre au Premier ministre du Cambodge His Excellency Hun Sen Prime Minister of the Kingdom of Cambodia Office of the Prime Minister 41 Russian Federation Blvd Phnom Penh Cambodia	Copie à l'ambassade du Cambodge en Suisse Embassy of the Kingdom of Cambodia Chemin Taverney 3 Case postale 213 1218 Le Grand-Saconnex
E-mail : – Port : CHF 2.30 (courrier A)	E-mail : camemb.gva@mfaic.gov.kh Port : CHF 1.10 (courrier A) ; CHF 0.90 (courrier B)

Délai d'intervention : 22 mai 2023

